



**LE CENTRE D'EXCELLENCE**  
sur les systèmes ESEC

**CENTRE OF EXCELLENCE**  
for CRVS Systems

# **Enterrement de personnes non identifiées à Rio de Janeiro :** la disparition de personnes dans la bureaucratie de l'état

par Alexandre Trece, Cláudio Machado  
et Raquel Chrispino



La présente étude de cas est une partie intégrante d'un ensemble plus vaste de travaux. Le *Recueil de bonnes pratiques : Mobiliser les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) dans les contextes de conflit, d'urgence et de fragilité* a été élaboré par le Centre d'excellence sur les systèmes ESEC en partenariat avec Open Data Watch.

Publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil.

C.P. 8500  
Ottawa (Ontario) Canada  
K1G 3H9  
[esec@crdi.ca](mailto:esec@crdi.ca)  
[www.systemesESEC.ca](http://www.systemesESEC.ca)

© Centre de recherches pour le développement international, 2021

La recherche présentée dans cette publication a été réalisée avec l'aide financière et technique du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC. Hébergée au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), elle est financée conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou du Conseil des gouverneurs de ce dernier.

La présente version française a été traduite à partir de la version originale en portugais du document.

# Enterrement de personnes non identifiées à Rio de Janeiro :

## la disparition de personnes dans la bureaucratie de l'état

par Alexandre Trece, Cláudio Machado et Raquel Chrispino

### INTRODUCTION

Au cours des deux dernières décennies, le Brésil a mis en place des mesures juridiques telles que la déclaration civile gratuite<sup>1</sup> et mis en œuvre des politiques publiques<sup>2</sup> qui ont permis d'élargir l'accès à des documents de base pour la population, en particulier les plus vulnérables,<sup>3,4</sup> en faisant passer le taux de déclaration des naissances de 80 à 95 pour cent au cours de la première année de vie des enfants.

Pour parvenir à ce résultat, la création d'un mécanisme de gouvernance de haut niveau au niveau national et la mise en place d'un réseau de comités dans les gouvernements des états,<sup>5</sup> ainsi que de vastes campagnes de mobilisation et de communication de la société civile sur

l'importance de l'état civil et des documents personnels ont été cruciales.

Le comité multisectoriel de Rio de Janeiro<sup>6</sup> chargé de mettre en œuvre la politique de documents de base a été créé en 2011, impliquant les domaines des droits de l'homme, de l'assistance sociale, de la santé, de l'éducation et de la sécurité publique, ainsi que le système judiciaire, représenté par la cour de justice, le ministère Public et le bureau du défenseur public, avec la participation de la société civile.

Des problèmes jusqu'alors peu connus se sont posés, tout au long du développement des activités. L'un d'entre eux est le nombre élevé de cas de personnes qui meurent sans avoir de documents personnels officiels. De ce fait, elles finissent par être enterrées en tant que

---

1 Brésil. 1997. [planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/l9534.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l9534.htm)

2 Beatriz, G. et Leonardos, L. 2017.

3 Les documents de base renvoient au concept adopté au Brésil pour désigner les documents personnels nécessaires à l'exercice des droits individuels. Il ne faut pas le confondre avec le concept d'identité légale, car les documents civils de base comprennent également les documents personnels nécessaires à l'accès aux services de santé, au travail formel et au vote, entre autres.

4 Brésil. 2007. [planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_ato2007-2010/2007/decreto/d6289.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2007-2010/2007/decreto/d6289.htm)

5 Le Brésil est une République fédérale avec trois niveaux de gouvernement : fédéral, étatique et municipal.

6 Brasileiro, T. 2017.

personnes non identifiées.<sup>7</sup> Ce phénomène crée des problèmes pour l'administration publique<sup>8</sup> et surtout pour les familles qui vivent ce moment comme une atteinte à leur dignité. En outre, l'enterrement de personnes non identifiées augmente le problème de la disparition de personnes, car la difficulté de les localiser est souvent due au fait qu'elles ont été enterrées sans identification, créant ainsi une situation d'attente ou de recherche avec très peu de chances de succès.<sup>9</sup>

Il n'existe pas de statistiques nationales systématiques et actualisées sur les personnes enterrées sans identification.<sup>10</sup> Pour le diagnostic du problème à Rio de Janeiro, il a fallu une analyse de données sur une période de cinq ans, avec le soutien des bureaux d'état civil de l'état. Les conclusions révèlent une situation alarmante.

Cet article traite du problème de la mort de personnes non identifiées à Rio de Janeiro en se basant sur la réflexion des auteurs en tant que professionnels membres du comité national et des états, donc, directement responsables de la mise en œuvre des actions visant à régler le problème.

Il s'agit d'une étude de cas dans l'État de Rio de Janeiro, basée sur l'examen bibliographique des études déjà réalisées, les informations disponibles dans les rapports officiels et l'analyse des données disponibles. Son objectif est

d'attirer l'attention sur le problème, attendant ainsi son intégration dans l'agenda des politiques publiques d'identification des citoyens et d'accès aux documents civils de base.

L'analyse du problème a été limitée aux décès qui surviennent dans certains organismes publics ou privés qui font partie des politiques publiques de santé et d'assistance sociale. Il est entendu qu'il s'agit de cas évitables grâce à l'amélioration des processus d'identification des personnes, et le présent article présente les solutions trouvées pour minimiser le problème.

Cet article est divisé en quatre parties. La première partie présente la question du décès de personnes non identifiées, replacée dans le contexte d'un problème de politique publique et les principaux éléments de l'organisation des systèmes de déclaration à l'état civil et d'identité. Ensuite, les situations de décès de personnes non identifiées dans les services de santé, dans l'assistance sociale, victimes d'actes criminels, dans le milieu pénitentiaire et victimes des milices urbaines sont décrites. La troisième partie présente les mesures prises jusqu'à présent pour corriger ce problème, en mettant l'accent sur la révision des règlements et le processus d'identification au moment du décès. En conclusion, la dernière partie présente des recommandations qui peuvent contribuer à atténuer le problème à Rio de Janeiro et au niveau national.

7 Le terme « indigent » est couramment utilisé pour caractériser les personnes dont les corps sont enterrés gratuitement. Cependant, les auteurs préfèrent utiliser l'expression « non identifié » qui a une signification qui évite l'accentuation des préjugés sociaux.

8 INSS. 2019. [gov.br/pente-fino-do-inss-ja-cancelou-261-mil-beneficios-com-economia-anual-de-43-bilhoes/](http://gov.br/pente-fino-do-inss-ja-cancelou-261-mil-beneficios-com-economia-anual-de-43-bilhoes/)

9 Santos, J. 2020.

[emaisgoias.com.br/biometria-identifica-730-mortos-que-eram-considerados-desaparecidos-em-goias/](http://emaisgoias.com.br/biometria-identifica-730-mortos-que-eram-considerados-desaparecidos-em-goias/)

10 La recommandation 19/2015 du Conseil national de la justice a créé un centre pour les décès de personnes non identifiées (Central de Óbito de Pessoas Não Identificadas), géré par l'Association nationale des bureaux d'enregistrement de personnes physiques. Cependant, ces données n'ont pas été mises à jour sur la section de l'état civil (Portal da Transparência) au moins entre mars et décembre 2020.

## L'ENTERREMENT DE PERSONNES NON IDENTIFIÉES COMME UN PROBLÈME DE POLITIQUE PUBLIQUE

L'enterrement de personnes non identifiées au Brésil est encore un phénomène à peine visible pour la société et naissant dans les politiques publiques, ce qui reflète les faiblesses des systèmes de déclaration et d'identification à l'état civil, notamment le manque d'intégration entre ces deux systèmes.

À Rio de Janeiro, il y a encore le problème des décès qui ne sont même pas enregistrés, car ils sont le résultat de l'action de groupes criminels dans lesquels les corps sont dissimulés. Il n'y a pas de nombre officiel de cas, mais on considère que les chiffres sont élevés.<sup>11</sup>

Cependant, le pouvoir public est également responsable de la disparition de personnes au quotidien en raison de l'inefficacité des procédures d'identification, car beaucoup sont ainsi enterrées, non pas parce qu'elles n'ont pas été identifiées par un organisme public quelconque à un moment de leur vie, mais en raison d'un manque d'intégration entre les différentes institutions gouvernementales.

### Organisation du système d'état civil à Rio de Janeiro

L'état civil des personnes physiques au Brésil<sup>12</sup> est régi par la *Loi d'état civil*<sup>13</sup> et relève de la responsabilité du pouvoir judiciaire qui, en vertu de la Constitution fédérale de 1988,



délègue l'exercice de ce service public à des professionnels du droit autonomes, sélectionnés par appel d'offres.<sup>14</sup>

Le Conseil national de la justice (CNJ), au niveau national, et le Tribunal de Justice de l'État de Rio de Janeiro, sont chargés d'établir des procédures et des normes administratives, en plus de superviser les services de l'état civil.<sup>15</sup>

L'enregistrement d'une naissance ou d'un décès doit être établi dans les 15 jours suivant la survenance de l'événement. Toutefois, la déclaration tardive des naissances peut être effectuée directement dans un bureau d'état civil après l'expiration du délai légal, en raison d'un changement réglementaire visant à éradiquer la sous-déclaration des naissances au Brésil.<sup>16</sup> Il en est autrement pour la déclaration des décès à l'état civil, puisque après 15 jours, elle ne peut se faire que par décision judiciaire.<sup>17</sup>

11 Cerqueira, D. 2012.

12 La législation et l'organisation de l'état civil à Rio de Janeiro relèvent de la législation fédérale. Lorsqu'il y avait une spécificité propre à l'État en rapport avec le thème, elle sera signalée dans le texte.

13 Brésil. 1973. [planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/l6015compilada.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l6015compilada.htm)

14 Brésil. 1988. [planalto.gov.br/ccivil\\_03/constituicao/constituicao.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constituicao.htm)

15 Brésil. 1973.

16 CNJ. 2013.

17 Brésil. 1973.

Une autre caractéristique importante des deux registres est qu'ils présupposent tous deux la présentation d'un document médical attestant de la survenance de l'événement vital. Toutefois, dans le cas des naissances, il est possible de procéder à l'enregistrement sans ce document délivré par le système de santé, alors que dans le cas d'un enregistrement de décès, cela n'est pas possible.

Toujours sur la relation étroite entre le certificat médical de décès et l'acte de décès, il faut constater l'inefficacité de la *Loi sur l'état civil*. L'article 81 de la *Loi sur l'état civil* prévoit la consignation d'informations anthropométriques, corporelles du défunt sans identification.<sup>18</sup>

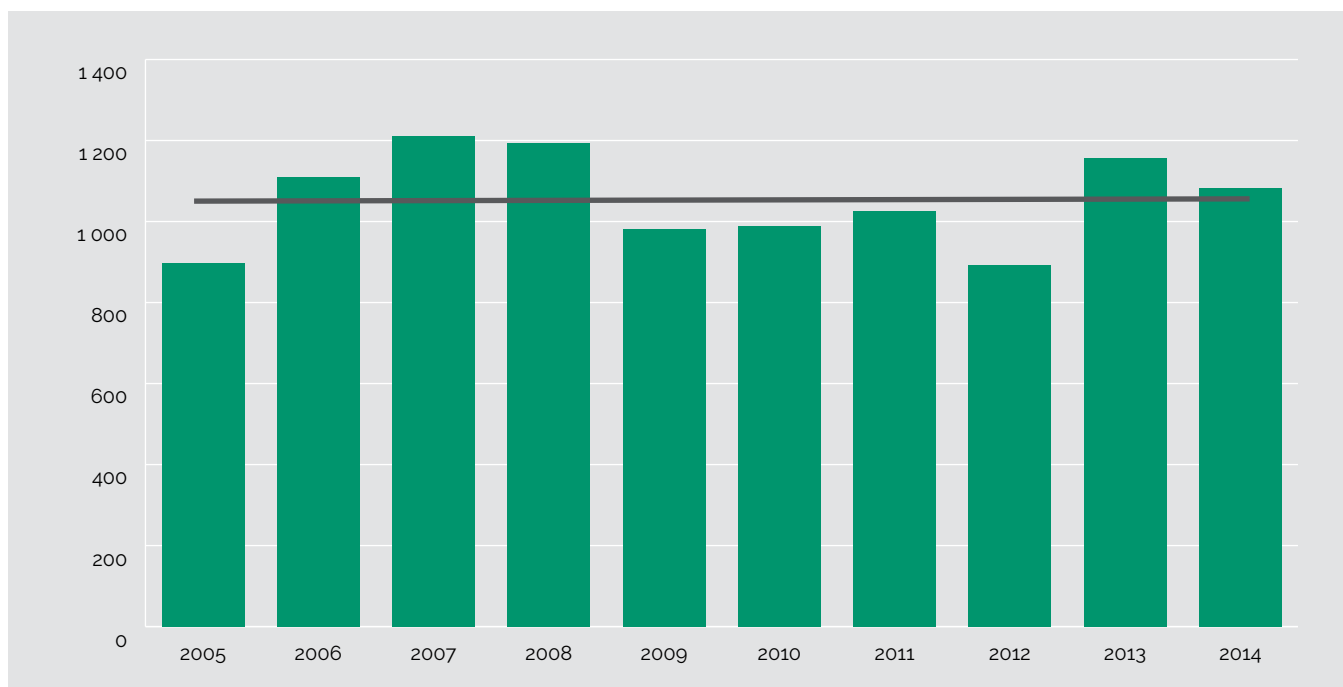
En 2015, une analyse des données de décès à Rio de Janeiro entre les années 2011 et 2015 a été

réalisée, en utilisant comme source la base de données des naissances et des décès de la Cour de justice de Rio de Janeiro, alimentée par les bureaux de l'état civil, qui indiquait une moyenne de 1 055 décès annuels non identifiés.

Il y avait un grave problème de cohérence dans l'enregistrement des décès de personnes non identifiées. Pas moins de 1 150 façons différentes de nommer une personne non identifiée ont été utilisées, ce qui a rendu très difficile l'analyse des données.

Dans l'État de Rio de Janeiro, le Tribunal de Justice a normalisé l'adoption de la nomenclature « personne non identifiée ».<sup>19</sup> Cependant, ce problème persiste au niveau national, ce qui rend les données sur les personnes non identifiées inexactes.

**Figure 1** : Personnes non identifiées à Rio de Janeiro.



18 Brésil, 1973.

19 [tjrjus.br/biblioteca/index.asp?codigo\\_sophia=210922&integra=1](http://tjrjus.br/biblioteca/index.asp?codigo_sophia=210922&integra=1)

## Organisation du système d'identité à Rio de Janeiro

Au Brésil, les services d'identification utilisent la méthode biométrique, à des fins civiles et pénales, depuis 1903, et sont liés aux organes du système de sécurité publique. Une personne fait relever ses empreintes digitales lorsqu'elle demande sa carte d'identité, document indispensable pour l'accès aux services publics et privés.

Deux agences sont chargées de l'identification à Rio de Janeiro. Detran-RJ est responsable de l'identification civile, y compris la gestion de la base de données biométriques de l'État et le service de délivrance de la carte d'identité. D'autre part, l'identification criminelle est du ressort de l'Institut Félix Pacheco, lié au Secrétariat à la sécurité publique.

L'Institut de médecine légale (IML) est l'organisme chargé de réaliser l'expertise technique pour la reconnaissance de l'identité des personnes lorsqu'elles ne sont pas munies d'un document d'identité.

Les mesures anthropométriques auxquelles se réfère l'article 81 de la *Loi sur l'état civil* sont l'ensemble des données qui aident aux procédures de reconnaissance d'une personne décédée lorsqu'il n'a pas été possible de confirmer son identité par l'examen papilloscopique : taille approximative, sexe, couleur de la peau, type de cheveux, ascendance, couleur de l'iris, photographies du visage, de profil et du corps entier, de face et de dos, avec et sans les vêtements, cicatrices, tatouages, perforations pour parures et autres signes et marques qui aident à l'individualisation. Les vêtements et effets

personnels en possession de la personne en vie juste avant sa mort doivent également être consignés et, de préférence, photographiés.

Les bases de données pour l'identification sont décentralisées, chaque état dispose d'un centre d'identification compétent pour la biométrie faciale et les empreintes digitales, et d'un laboratoire de génétique médico-légale pour la biométrie ADN.

Il existe des bases de données biométriques nationales pour les permis de conduire, les officiers des forces armées et les électeurs, mais elles ne sont pas consultables par les états.

En 2012, le système national de traçabilité de la sécurité publique, des prisons, des armes et des munitions, du matériel génétique, des données numériques et des informations sur les drogues (Sinesp) a été créé. Il s'agit d'une plateforme d'information sur la sécurité publique, intégrée par tous les gouvernements des états.<sup>20</sup>

Toujours en 2012, une loi nationale a été promulguée pour réglementer la collecte de matériel génétique destiné à l'établissement de profils génétiques, visant l'identification criminelle des auteurs de certains types de crimes : atteinte à la vie d'autrui, violence sexuelle entre autres.<sup>21</sup>

En ce qui concerne l'ADN, le gouvernement brésilien a mis en place un réseau brésilien de banques de profils génétiques qui intègre tous les états. Cependant, seules les affaires pénales sont acceptées et les disparitions civiles ne peuvent pas toujours avoir recours à cette banque. Par exemple : les disparitions forcées ou celles qui ne sont pas déclarées comme des affaires de police ne sont pas prises en compte.

20 MJSP. 2020. [justica.gov.br/sua-seguranca/seguranca-publica/sinesp-1](https://justica.gov.br/sua-seguranca/seguranca-publica/sinesp-1)

21 Brésil. 2012a. [planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_ato2011-2014/2012/lei/l12654.htm](https://planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2011-2014/2012/lei/l12654.htm)



Cependant, le manque d'intégration des bases de données biométriques entre les états n'a pas encore été surmonté. On estime qu'il y a environ 3 pour cent des personnes tuées dans des actes violents dans la ville de Rio de Janeiro et n'ont donc pas de confirmation d'identité positive pour un précédent enregistrement biométrique dans l'état.

Du point de vue de l'identification des personnes, lorsque l'on compare les deux événements vitaux de la personne humaine, on constate que l'absence de déclaration des naissances, bien que cela soit très grave et puisse entraver la jouissance des droits de citoyen, peut être corrigée ultérieurement, avec l'autorisation d'une déclaration de naissance tardive. Au contraire, l'enregistrement du décès, lorsqu'il n'est pas effectué ou qu'il ne contient pas d'informations correctes et complètes, crée une situation difficile à résoudre.

## LES DÉCÈS DE PERSONNES NON IDENTIFIÉES

La Constitution de la République a encouragé la décentralisation de l'assistance sociale et de la santé, en augmentant la responsabilité du pouvoir local, étant entendu que l'entité municipale est la plus proche de la population et celle qui connaît le mieux ses besoins.<sup>22</sup>

Les municipalités sont responsables de questions importantes concernant la politique de gestion des décès au Brésil. Comme la gestion du Système unique d'assistance sociale (SUAS), qui est responsable des équipements destinés à la prise en charge et à l'assistance des populations vulnérables dans des centres d'hébergement ou sans-abri. De même, la municipalité est responsable de la gestion d'une partie importante des établissements du Système de santé unifié (SUS), dans lequel 72 pour cent des décès de la population brésilienne se sont produits en 2018.<sup>23</sup>

Il appartient également à la municipalité de coordonner les cimetières, dernière étape du processus en question. Cependant, il n'y a pas d'autre attribution formelle concernant les systèmes d'état civil et d'identité, comme décrit dans la session précédente.

### Décès de personnes non identifiées dans les services de santé

Le SUS est organisé de manière hiérarchique, composé du ministère de la Santé, des états et des municipalités, comme le prévoit la Constitution fédérale.<sup>24</sup>

Les utilisateurs du SUS sont identifiés dans les services de santé par le système de la carte nationale de santé. Il s'agit d'un système intégré au niveau national, mais qui n'utilise pas de méthode biométrique.

<sup>22</sup> Soares, M. and Machado, J. 2018.

<sup>23</sup> Ministère de la Santé. 2020. [tabnet.datasus.gov.br/cgi/defthtm.exe?sim/cnv/obt1ouf.def](http://tabnet.datasus.gov.br/cgi/defthtm.exe?sim/cnv/obt1ouf.def)

<sup>24</sup> Brésil. 1988.



Il est courant que les établissements de soins accueillent des personnes, qui ne portent aucun document personnel d'identification, ou qui ont des difficultés à s'identifier : victimes d'accidents inconscientes, personnes atteintes de démence permanente ou temporaire, personnes souffrant de handicaps intellectuels ou mentaux, toxicomanes, entre autres.

Les services de santé n'ont pas accès au système d'identification civile qui utilise la biométrie. D'autre part, les services d'identification, généralement liés à la sécurité publique, n'ont pas de fonction légalement définie dans l'identification des personnes, par le biais d'une expertise technique, au sein des services de santé.

Le ministère de la Santé décrit de graves problèmes de corps non identifiés ou non réclamés dans leurs établissements, ce qui entraîne l'accumulation des corps de ces personnes dans les morgues des hôpitaux. Il existe également des cas de personnes vivantes et inconscientes qui, pendant des années, restent abandonnées dans les hôpitaux.<sup>25</sup>

Ce problème existait à Rio de Janeiro et les professionnels de la santé ont été avisés qu'ils devaient faire la déclaration de décès, car la législation l'autorise, si la famille ne réclamait pas le corps dans les 14 jours. Sinon, après cette période, une autorisation judiciaire d'inhumation est nécessaire, ce qui rend la procédure beaucoup plus complexe et longue.

Cela continue à se produire à Rio de Janeiro, mais il y a encore des problèmes de manque d'intégration de la santé avec la sécurité publique pour l'identification des corps des personnes qui sont arrivées aux services sans papiers et aussi avec l'assistance sociale pour la communication avec les familles.

### L'affaire Rose

L'affaire Rose, un nom fictif, illustre la complexité du problème et ses effets dévastateurs sur les familles. Rose a quitté la maison après la mort de son mari, laissant ses deux enfants qui ont été élevés par Lúcia, sa soeur. Rose a été déclarée disparue jusqu'à ce que sa famille soit informée par le ministère Public de Rio de Janeiro<sup>26</sup> qu'elle avait été retrouvée après 12 ans de recherches, mais qu'elle était décédée.

Dans l'affaire Rose, elle a été identifiée par le service de santé et sa disparition avait été signalée à la police civile, mais il n'y a eu aucun contact avec sa famille. Normalement, lorsque le corps n'est pas réclamé par la famille, la personne est enterrée comme indigente. Cependant, dans le cas de Rose, c'était différent. Son corps a été donné à une école de médecine pour être utilisé dans les cours et la recherche. Un long processus a alors eu lieu, qui a duré trois ans pour que la famille récupère son corps et l'enterre selon ses croyances religieuses.

Malgré le long et douloureux processus, l'affaire Rose a eu une issue positive, dans le sens où la famille a finalement pu la retrouver et l'enterrer. Ainsi, Rose a été retirée de la liste des personnes disparues.

La même difficulté concernant les corps non réclamés se pose au service de l'IML. En 2017, l'IML de Rio de Janeiro a connu une crise, avec l'accumulation de 180 corps non réclamés, occupant tout l'espace disponible dans les chambres froides, en attendant l'expédition d'une autorisation judiciaire pour l'inhumation.

25 Ministère de la Santé. 2018. [saude.gov.br/noticias/svs/43998-diagnostico-da-cao-da-morte-e-qualidade-do-atestado-medico-sao-temas-de-oficina-para-multiplificadores](https://saude.gov.br/noticias/svs/43998-diagnostico-da-cao-da-morte-e-qualidade-do-atestado-medico-sao-temas-de-oficina-para-multiplificadores)

26 MPRJ. 2018. [mprj.mp.br/documents/20184/748003/relatorio\\_plid.pdf](https://mprj.mp.br/documents/20184/748003/relatorio_plid.pdf)

Une équipe regroupant plusieurs juges a été créée pour identifier et déterminer la situation de chaque corps, puis autoriser son enterrement.

L'expérience de Rio de Janeiro en matière de révision des procédures d'inhumation de personnes non identifiées ou dont le corps n'a pas été réclamé sera présentée dans la section suivante.

### **Décès de personnes non identifiées dans les services d'assistance sociale**

Les services d'assistance sociale qui servent les personnes vulnérables sont gérés par les municipalités conformément aux règles de la *Loi organique d'assistance sociale au Brésil* (loi 8.742/1993), qui institue le SUAS. Ces services accueillent de nombreuses personnes sans papiers du Brésil, car le phénomène d'absence de documents d'identification est fréquent chez les plus pauvres, comme les personnes âgées vulnérables, les personnes souffrant de handicaps mentaux et intellectuels, les toxicomanes et les sans-abri.

Pour soutenir la gestion des politiques d'assistance sociale, le Registre unique des programmes sociaux (CADÚnico) a été créé, dans le but d'identifier et intégrer les individus dans leurs politiques.<sup>27</sup>

Les travailleurs sociaux travaillant dans ces institutions ont d'énormes difficultés à documenter les arrivées, car beaucoup d'entre eux sont des migrants d'autres états et ont perdu leur certificat de naissance dans des inondations ou des incendies domestiques dans leur nouveau foyer. Il est également fréquent qu'ils perdent leur certificat de naissance ou leur carte d'identité dans les violences de rue lorsqu'ils y séjournent.

L'un des facteurs qui contribue à l'aggravation du nombre de personnes vulnérables dont

l'identité n'est pas clarifiée dans ces services est le manque de connaissance, de la part des professionnels de l'assistance sociale, de l'importance et des principaux concepts liés à l'état civil, à l'identification des personnes et aux registres gouvernementaux. On ne peut pas ignorer que, lorsque ces professionnels en sont conscients, il soit toujours difficile d'accéder aux registres gouvernementaux et aux copies des documents d'identité, raison pour laquelle la personne admise reste « sans nom ».

Autre fait qui nous semble structurel : au Brésil, il n'y a pas d'intégration entre les services d'assistance sociale et les services d'identification civile, de sorte que les professionnels de l'assistance sociale, lorsqu'ils ont connaissance du droit et de la nécessité de confirmer l'identité du défunt, ne trouvent aucune réponse à leurs requêtes, en cas de mort naturelle d'une personne admise ou internée, de sorte que ces corps sont simplement enterrés sans aucune intervention de l'équipe technique spécialisée de la police civile qui aurait pu déterminer l'identité de la personne.

### **Décès de personnes non identifiées dus à la violence**

Les décès de personnes non identifiées dus à des problèmes de criminalité sont les plus complexes pour les politiques publiques.

Toute personne qui est victime d'une mort violente ou dont l'origine est susceptible d'avoir comme motif un acte violent est désormais protégée par l'appareil de police, car il est nécessaire de pratiquer une autopsie médico-légale afin d'attester la cause du décès et d'enregistrer ainsi, dans l'enquête de police, les conséquences de l'acte violent subi par cette personne lorsqu'elle était en vie et qui a conduit à sa mort.

27 Bartholo, L. et al. 2018. [ipea.gov.br/portal/index.php?option=com\\_content&view=article&id=32758](http://ipea.gov.br/portal/index.php?option=com_content&view=article&id=32758)

À Rio de Janeiro, comme dans d'autres états, cette expertise est effectuée par des médecins légistes ou forces de police. Tous les corps sont transférés à l'IML, où ils sont expertisés.

Dans cette unité d'expertise, bien que le nom de la personne assassinée puisse déjà être connu des membres de la famille, des communicateurs ou de l'enquête de police, la personne décédée est soumise à une expertise spécifique afin de vérifier ou de confirmer son identité. Le but de cette analyse est de savoir qui est mort. La méthode la plus couramment utilisée est l'analyse des empreintes digitales dans le cadre d'une recherche et la comparaison avec les bases de données d'identification civile ou pénale.

Ce rapport d'expertise, en plus d'être une preuve technique pour l'enquête et, plus tard, pour la procédure judiciaire pénale, autorise l'inscription du nom correct et précis de la victime dans un certificat de décès et l'enregistrement ultérieur du décès, qui est le document qui rendra public son décès et permettra le déclenchement des droits héréditaires, la succession, l'extinction de la punissabilité, l'extinction de la procédure pénale, la cessation des prestations sociales, entre autres. On observe une situation paradoxale : la victime du meurtre apparaît dans la base de données de Rio de Janeiro, où elle est classée comme personne décédée, mais est considérée en vie dans la base de données de l'État qui a délivré son document d'identité. Il peut également s'agir d'une personne recherchée par sa famille, d'une personne disparue à São Paulo qui est apparue à Rio de Janeiro, malheureusement morte, et qui a disparu faute de politiques structurelles pour l'intégration des bases de données biométriques au Brésil.

## Personnes non identifiées dans les prisons

Depuis des décennies maintenant, à Rio de Janeiro, il y a eu des cas de personnes arrêtées à la place d'autres en raison des difficultés d'identification dans l'exécution des mandats d'arrêt. Cependant, la difficulté n'avait jamais fait l'objet d'une analyse et d'un intérêt plus importants de la part des institutions concernées jusqu'à ce que cette question soit portée à l'attention du Comité pour l'éradication de la sous-déclaration et l'accès aux documents de base et du Groupe de contrôle et d'inspection des prisons de la Cour de justice de l'État de Rio de Janeiro en 2014.

En 2014, les données ont révélé qu'environ 12 000 personnes avaient été arrêtées dans l'État de Rio de Janeiro sans que leur identité n'ait été dûment confirmée, soit environ 30 pour cent des personnes arrêtées à l'époque.<sup>28</sup> Au moins 1/3 de ce chiffre n'avait même pas de données biométriques correctement classées dans le système de sécurité, c'est-à-dire n'était pas passé par la procédure d'identification criminelle. Ainsi, lors de son arrestation, une personne pourrait indiquer le nom d'autrui et ce nom serait noté comme étant celui du responsable du crime jusqu'au moment de l'éventuel verdict de culpabilité, par le biais de la condamnation.

Le diagnostic établi par la commission a souligné que le problème venait du fait qu'il n'y avait pas d'expertise pour confirmer l'identité, ni au moment de l'arrestation, ni au poste de police, ni à l'intérieur de la prison. A-t-on arrêté la bonne personne? Celui qui purge la peine, est-ce la personne que le juge a condamné?

---

28 Données extraites du SIPEN – Système d'identification des établissements pénitentiaires de Rio de Janeiro.



Le bon diagnostic de ce problème était étroitement lié à l'identification des prisonniers, avec des répercussions sur les événements liés à leur existence, parmi lesquels le décès lui-même, problème grave dans le système pénitentiaire de l'État de Rio de Janeiro, voire objet de dénonciation dans le Système interaméricain des droits de l'homme. Il y a eu des cas où les familles de personnes privées de liberté n'ont pas été informées de l'emprisonnement et de la mort en prison de leur proche.

### **Mort non identifiée causée par les agissements de la milice**

Le scénario le plus grave concernant le décès de personnes non identifiées est lié à l'implication des milices dans la disparition forcée de personnes.

La croissance des milices à Rio de Janeiro a conduit à l'installation d'une Commission d'enquête parlementaire (CPI) à l'Assemblée législative de l'État de Rio de Janeiro.<sup>29</sup>

Les chercheurs définissent les milices comme des groupes armés composés d'agents et d'anciens agents de la sécurité publique et de personnes cooptées dans les quartiers défavorisés, y compris d'anciens trafiquants, qui utilisent la force et la terreur pour dominer une région particulière et exploiter illégalement des activités de transport alternatif, de gaz et de télévision par câble.<sup>30</sup> Une activité commerciale, un commerce illicite. Ce sont des organisations criminelles qui établissent un réseau de corruption et d'influence avec les forces de police, le pouvoir judiciaire et établissent des relations avec le pouvoir politique et qui, d'autre part, oppriment également les habitants de la région dominée.

Une des politiques de maintien du pouvoir exercé par ces groupes est l'élimination, par la mort, des personnes qui contestent leurs pouvoirs illégitimes ou de celles qui refusent de payer une taxe, un impôt sur le crime, afin qu'elles puissent continuer à exercer leurs activités commerciales dans la région dominée.

Les décès causés par les milices peuvent être qualifiés de disparition forcée, car ils présentent les mêmes caractéristiques que les décès causés par les dictatures : des personnes enlevées de force de leur domicile ou de leur lieu de travail, assassinées et dont le corps disparaît.

29 CPI das Milícias. 2008. [marcelofreixo.com.br/cpi-das-milicias](http://marcelofreixo.com.br/cpi-das-milicias)

30 Araújo, F. 2014.

### Affaire Válter<sup>31</sup>

Válter vivait avec sa mère et ses quatre frères dans une communauté située dans la zone nord de Rio de Janeiro. Pendant son adolescence, il avait participé, à un moment, au trafic de drogue local. Cependant, il s'était détourné du milieu du crime et travaillait sans liens formels dans un projet social du gouvernement. Il avait un fils de trois ans.

Lorsqu'une milice a pris le contrôle du quartier où il vivait, certains amis lui ont suggéré de déménager. Cependant, il s'est présenté aux chefs de la milice avec sa mère, Maria do Retiro, pour leur expliquer que son implication dans le crime était une vieille histoire, et a été autorisé à continuer à vivre dans le quartier.

Plus tard, un conflit entre des groupes de trafiquants de drogue et la milice a provoqué la fuite de cette dernière, laissant le contrôle du site aux trafiquants rivaux du groupe auquel Válter avait appartenu. Pour des raisons mal expliquées, il a disparu.

Sa mère a fait tous les efforts possibles pour le localiser, mais des renseignements non officiels dans le quartier ont indiqué qu'il avait été tué. Elle a ensuite essayé de retrouver le corps de son fils pour pouvoir l'enterrer et tenter d'obtenir une sorte d'aide sociale qui permettrait d'élever le petit-fils que Válter lui avait laissé.

Válter avait été décapité et Maria do Retiro n'a réussi à récupérer que la tête de son fils. Son corps n'a jamais été retrouvé, mais avec ses restes, après une longue procédure administrative auprès des agences de sécurité publique, elle a pu faire l'examen ADN pour prouver que c'était son fils. Cependant, malgré le résultat positif prouvant la parenté, elle n'a jamais pu faire inscrire le décès de son fils à l'état civil.

Le cas de Válter est un exemple de disparition forcée dans lequel il n'a pas été possible de vérifier son identité pour prouver son identification civile et enregistrer son décès.

## CE QUI A ÉTÉ FAIT : LES BONNES PRATIQUES DE L'ÉTAT DE RIO DE JANEIRO

La question de la mort de personnes non identifiées et de la disparition civile de personnes est un thème récent pour le pouvoir public. À Rio de Janeiro, certaines mesures ont été prises pour résoudre le problème et, dans cette section, certaines des pratiques adoptées seront présentées et discutées

### Création du Groupe de travail sur les décès et les personnes disparues

En 2014, le Groupe de travail sur les décès et les personnes disparues de Rio de Janeiro a été créé dans le but de comprendre et de trouver des solutions au problème des enterrements de personnes non identifiées.

Depuis sa création, des réunions ont eu lieu régulièrement une fois par mois. Des représentants de différents secteurs du pouvoir public y participent, ainsi que des représentants de la société civile et des spécialistes invités, avec pour objectif de cartographier le flux de décès,

31 Étude de cas tiré de Araújo, F. 2014.

de poser un diagnostic des difficultés rencontrées et de proposer des solutions pragmatiques et de subventionner les administrateurs dans la formulation des politiques publiques.

Il y a eu un long processus d'apprentissage collectif et de partage des activités développées dans les organisations respectives. Dans un premier temps, chaque membre du groupe a partagé avec les autres son expérience sur le sujet, quels étaient ses protocoles et les difficultés rencontrées. Cela a permis d'établir un diagnostic visant à identifier étape par étape des erreurs qui conduisent au problème de la non-identification des personnes décédées et leurs répercussions sur la non-résolution des cas de personnes disparues.

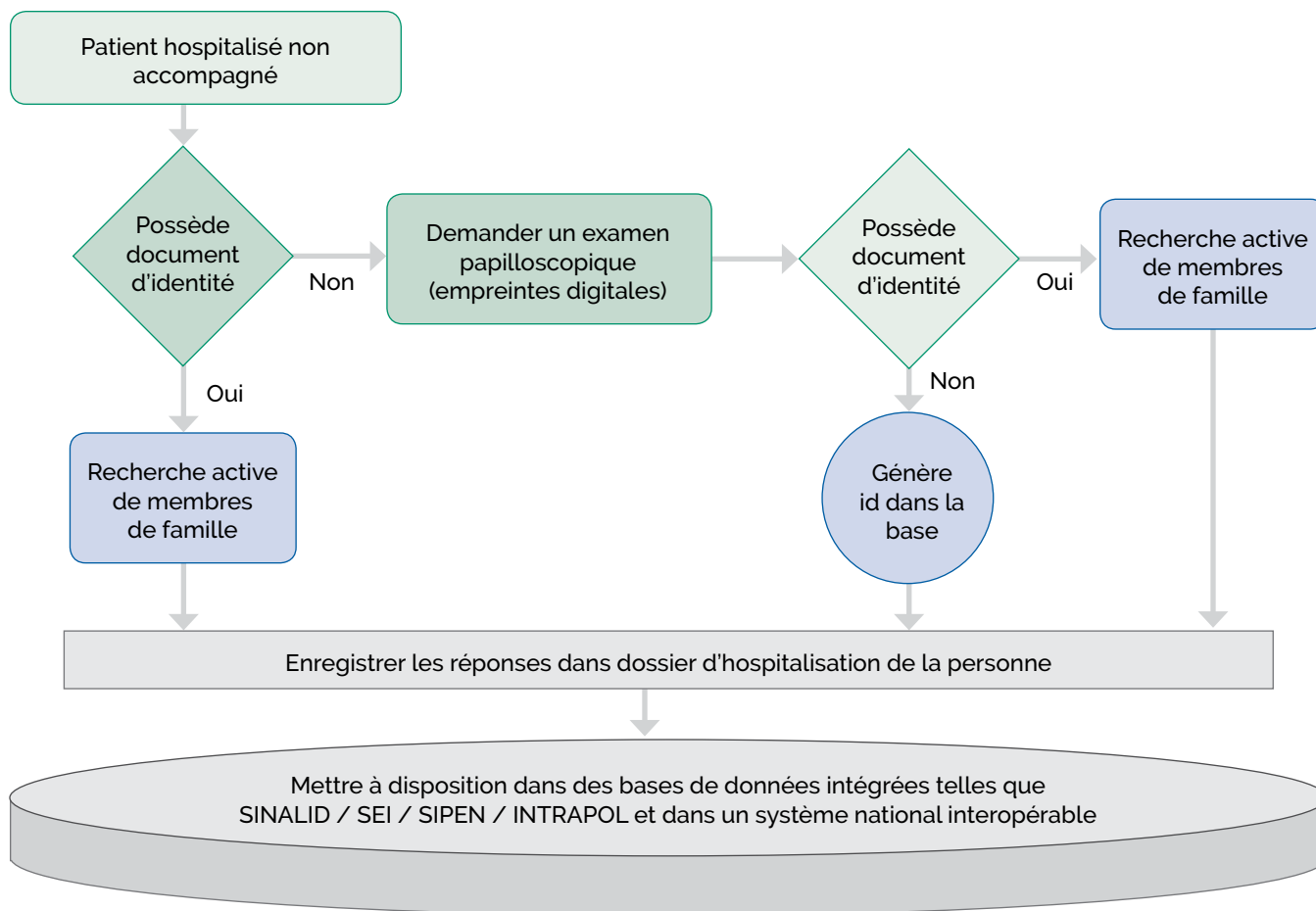
Dans cette partie de l'article, le Groupe de travail présente les résultats obtenus jusqu'à présent.

### **Nouveau protocole – Personne sans identification dans l'unité de santé**

Il était nécessaire d'établir un protocole expérimental pour l'intégration entre le système de santé et l'Institut d'identification.

#### **Nouveau protocole**

- L'unité de santé doit vérifier dès que possible, dans le cas de patients qui ne coopèrent pas, c'est-à-dire qui ne sont pas en mesure de communiquer, lorsqu'un patient hospitalisé ne possède pas de document d'identité officiel ou que le document présenté ne permet pas de confirmer son identité;
- Une fois que le doute sur l'identité de ce patient a été levé, l'hôpital doit appeler l'équipe d'experts en papiloscopie du Service public d'identification pour photographier, recueillir ses empreintes digitales et effectuer l'expertise de vérification d'identité en biométrie civile et pénale dans les systèmes électroniques (ABIS – automatic biometrics identification system) et analogiques;
- Si des empreintes digitales existent dans la base de données, on obtient un numéro d'identité, une clé qui révèle les données biographiques de ce patient à partir d'un registre d'état civil réalisé (à la naissance, par exemple) : nom, âge, sexe, galerie de photos, noms des parents, adresses, numéro de téléphone, entre autres données, y compris de nature criminelle.
- L'Institut d'identification, qui a accès au réseau de relations du patient et à plusieurs bases de données du système de justice et de sécurité publique, effectue une recherche active afin de contacter un parent pour lui signaler ce qui lui est arrivé, vérifier s'il existe un dossier de disparition pour cette personne, si celle-ci est en fuite ou recherchée par la justice;
- Le résultat de l'expertise est envoyé à l'unité de santé en moins de 24 heures, indiquant si un membre de la famille a été localisé et si le contact a été établi;
- Lorsque l'expertise des empreintes digitales n'est pas concluante et qu'il n'est pas possible de vérifier l'identité du patient, la question reste de savoir qui est réellement le patient. Les données biométriques collectées (empreintes faciales et digitales) sont intégrées dans la base de données ABIS avec un hachage numérique et un indicateur (alerte) indiquant qu'il ne s'agit pas d'une personne précédemment enregistrée dans ces bases de données, c'est-à-dire que les données déclarées n'ont pas de correspondance dans un registre d'état civil antérieur. Ces données biométriques sont disponibles dans la base de données pour être éventuellement répertoriées comme candidats dans de nouvelles recherches.

**Figure 2 :** Diagramme du nouveau flux d'identification en cas de décès à l'hôpital.

Le même protocole a été adopté pour les personnes qui meurent dans une unité de santé. La différence est que l'équipe d'experts qui se rend sur le site possède une expertise différenciée exclusivement pour la collecte d'empreintes digitales sur les cadavres.

En 2018, l'Institut d'identification et le Secrétariat à la santé se sont assis à la table des négociations afin d'établir une règle (résolution commune) qui définit les compétences de chaque secteur dans les processus d'identification des personnes vivantes ou qui meurent dans les hôpitaux, les refuges, les unités d'internement prolongé, les sans-abri, institutionnalisant ainsi la nouvelle procédure.

Ce protocole de déclenchement de l'expertise, avec confirmation de l'identité dans le système de santé, a donné les résultats suivants :

- Entre avril 2018, date du début de l'application du nouveau processus, et avril 2019, date de la détermination du rapport préparé par l'institut d'identification et présenté au GT « Décès et disparitions », 421 identifications ont été effectuées, 286 chez des patients vivants et 135 chez des personnes décédées.
- Parmi les personnes vivantes, 12 avaient des avis de recherche en cours comme disparues et 6 avaient des mandats d'arrêt en cours. Parmi les personnes déjà décédées, il y avait 4 disparues et 1 sous le coup d'un mandat d'arrêt.

### L'affaire Marcos

Marcos, un nom fictif, âgé de 21 ans et souffrant d'un handicap cognitif et comportemental, avait quitté son domicile de Duque de Caxias, une ville de la région métropolitaine de Rio de Janeiro et, deux jours plus tard, n'est pas revenu. Son père n'a pas déclaré aussitôt la disparition de son fils, car il « faisait toujours cela et revenait, sans jamais aller très loin ». Mais cette fois, c'était différent et il est resté trois jours dans un lieu inconnu.

Pendant ce temps, à Penha, un quartier de la ville de Rio de Janeiro, un jeune homme a été admis à l'hôpital. La police l'a récupéré désorienté à un arrêt de bus. Il n'avait sur lui aucun document d'identité. Le protocole a été déclenché et l'enquête papiloscopique a permis de photographier et de recueillir ses empreintes digitales le jour même de son admission. Après avoir confirmé l'identité de Marcos et accédé aux données de son père, la famille a été informée par téléphone que le jeune homme avait été admis à l'hôpital.

Le père de Marcos s'est rendu à l'hôpital. On lui a dit qu'il n'y avait personne avec le nom indiqué et que « cette histoire d'identifier les gens n'existait pas ». Perturbé et frustré, le père a appelé l'Institut d'identification, qui non seulement a confirmé le fait, mais a également pris contact avec l'administration de l'hôpital afin que le protocole puisse être pleinement respecté, c'est-à-dire : mettre à jour le dossier médical du patient hospitalisé avec son vrai nom indiqué sur le rapport d'expertise qui avait été envoyé. L'Institut a informé le directeur de l'hôpital que le père de Marcos y retournait et qu'il devait être emmené pour retrouver son fils disparu, ce qui s'est finalement produit.

La politique publique mise en œuvre et testée mérite, après sa mise en œuvre, un suivi jusqu'à son intégration par les différents acteurs qui en font partie. Si le père de Marcos ne s'était pas plaint à la personne qui lui avait donné l'information, la rencontre entre le père et le fils n'aurait probablement pas eu lieu, les experts penseraient avoir rempli leur rôle, et le père serait toujours à la recherche de son fils. S'il venait à mourir, Marcos serait probablement enterré comme non identifié, la famille n'aurait pas le droit de le pleurer, pourrait passer des années à le rechercher et une autre disparition se produirait en raison du manque d'intégration des organismes publics.

### Dispositions relatives à la norme de nomination des anonymes

La Cour de justice de l'État de Rio de Janeiro, à l'instigation du Groupe de travail sur les décès et les personnes disparues, en raison d'informations selon lesquelles un nombre important d'actes de décès de personnes non identifiées étaient établis chaque année, a établi une norme pour la nomination des « anonymes », c'est-à-dire celles dont les actes de décès ont été établis sans

identification.<sup>32</sup> La règle modifie la consolidation normative du Tribunal de Justice de l'État de Rio de Janeiro, en établissant que, dans le cas d'une personne non identifiée décédée civilement dans un hôpital ou un autre établissement public, ou morte accidentellement ou violemment, l'agent doit insérer l'expression « personne non identifiée » dans la case destinée au nom civil du défunt, même si la déclaration de décès est accompagnée d'une autre expression. Cette

32 TJRJ. 2018. [tjrj.jus.br/biblioteca/index.html](http://tjrj.jus.br/biblioteca/index.html)



normalisation, en plus de faciliter le contrôle des données statistiques provenant des registres des personnes non identifiées dans l'État, évite la contrainte d'utiliser des noms stigmatisants ou indignes, qui étaient auparavant très courants à la section des décès de l'état civil.

### Identification des personnes dans le système pénitentiaire

Nous avons appliqué la même stratégie dans un autre domaine où les données d'enregistrement des personnes sont peu fiables ou inexistantes : le système carcéral. La solution consistait à mettre en place une confirmation d'identité dès que le prisonnier arrivait à l'unité de police. Avant, c'était la dernière chose à faire, à défaut de ne rien faire.

Le système informatisé de la police de Rio de Janeiro a été modifié pour transmettre électroniquement les empreintes digitales, recueillies en temps réel par des scanners, afin que l'institut d'identification puisse mener l'enquête. Le résultat des examens est ajouté sur l'intranet certifiant déjà l'identité du prisonnier dans son casier judiciaire de sorte que, avant que la procédure ne soit transmise à la Justice, l'identité du prisonnier est déjà établie.

Après six mois de mise en œuvre de l'enquête papilloscopique à l'arrivée aux postes de police, le taux de prisonniers non identifiés est tombé à moins de 2 pour cent. Pour les détenus dont l'identité n'a pas été confirmée dans les prisons, une équipe a été mise en place pour collecter les empreintes digitales aux fins d'analyse.

Ce modèle offrirait des avantages s'il était appliqué dans d'autres états du Brésil, car il garantit les droits de l'homme fondamentaux tels que la personnalité de la peine, la santé en prison, la dépurcation du registre des visiteurs, l'unification des peines, le lien entre le registre d'exécution des peines, la garantie de la concession de la



progression du régime, l'intégrité du prisonnier (très important au Brésil où il y a des indications que certaines prisons ont une forte présence de factions criminelles à l'interne).

### Programme de localisation et d'identification des personnes disparues

En 2010, le ministère Public de Rio de Janeiro a créé le Programme de localisation et d'identification des personnes disparues (PLID) dans le but d'articuler les données des différents organismes impliqués dans la localisation des personnes disparues. Cela a contribué au partage de ses bases de données et de son expertise dans l'analyse des liens pour la localisation des membres de la famille des patients qui ont été enregistrés comme disparus en dehors du système de police.

Le PLID regroupe les informations concernant les personnes disparues, les personnes internées et les cadavres retrouvés. Selon un diagnostic du programme réalisé en 2018, 10 128 ont été enregistrés, dont 78 pour cent de personnes disparues, 21 pour cent de cadavres localisés et 1 pour cent de personnes internées.<sup>33</sup>

Le ministère Public fédéral, inspiré par l'expérience réussie du programme de Rio de Janeiro, qui a été reproduit dans d'autres états, a créé un système national d'intégration,<sup>34</sup> et a notamment encouragé la mise en place de ce programme là où il n'existait pas encore. C'est un système coopératif, donc collaboratif et solidaire, avec une logique vertueuse d'analyse des liens entre les cas de disparition, y compris les corps sans confirmation d'identité, en cas de mort violente ou non. Ce système a une plus grande portée, car il n'est pas limité aux affaires de police.

Une enquête civile a également été lancée au ministère Public de Rio de Janeiro, dont la proposition est de créer un flux pour la notification des membres des familles sur la mort des personnes dont les corps n'ont pas été réclamés, dans les instituts et autres organismes publics de la capitale de Rio de Janeiro.

## CONCLUSION

La loi fédérale 13.812/2019 a été promulguée en 2019, établissant la politique nationale de recherche des personnes disparues. Cette loi apporte des définitions, indique la formation d'une base de données nationale avec des ramifications dans les états, établit le partage et l'intégration des systèmes comme outils de gestion et, surtout, donne la priorité et l'urgence à la recherche et à la localisation des personnes disparues.

Il est entendu qu'une politique de localisation des personnes disparues doit être articulée avec des politiques d'identification des citoyens, y compris ceux qui sont décédés, et avec un accès élargi aux documents de base, puisque l'identification sécurisée des personnes est une exigence inévitable pour localiser les personnes disparues.

À cet égard, sur la base de l'expérience du Comité multisectoriel de Rio de Janeiro, certaines recommandations peuvent être formulées pour contribuer à la mise en œuvre effective des mécanismes prévus par cette loi au niveau national et également par d'autres états qui sont confrontés à des défis similaires en ce qui concerne le problème du décès de personnes non identifiées.

1. **Création d'une base de données d'identité nationale, couvrant l'ensemble de la population, et compatible avec les bases d'identité des états.** L'absence d'une base de données nationale et le manque d'accès des états aux bases de données fédérales existantes compromettent tout effort visant à améliorer le processus d'identification afin d'éviter les cas d'inhumation de personnes non identifiées.
2. **Normalisation nationale par le Conseil national de la justice de l'enregistrement des décès de personnes non identifiées,** y compris des directives expresses pour les bases de données de l'état civil à auditer afin d'obtenir une meilleure qualité des données et une soumission régulière des données au Système national d'information de l'état civil (SIRC).
3. **Mise en œuvre des déclarations de naissances vivantes et de décès sur support électronique,** permettant de réduire le délai entre la déclaration et l'inscription de ces données dans le système d'état civil, permettant leur consultation par les organes administratifs qui travaillent à la localisation des personnes disparues. Le certificat de décès électronique permettra également de mieux caractériser la personne, puisqu'il permettra d'élargir les renseignements recueillis, notamment ceux concernant l'identification de la personne décédée.

34 [cnmp.mp.br/portal/institucional/286-acao-nacional/direitos-fundamentais/projetos/sinalid-sistema-nacional-de-localizacao-e-identificacao-de-desaparecidos-do-ministerio-publico](http://cnmp.mp.br/portal/institucional/286-acao-nacional/direitos-fundamentais/projetos/sinalid-sistema-nacional-de-localizacao-e-identificacao-de-desaparecidos-do-ministerio-publico)

**4. Développement d'une stratégie de formation continue et de sensibilisation des comités d'état sur le thème de décès des personnes non identifiées.** Les comités d'état sont composés d'agents publics (santé, sécurité publique, justice et assistance sociale), qui peuvent agir en synergie pour réduire le problème.

Dans cet article, nous résumons les leçons tirées de la mise en œuvre d'actions visant à atténuer la souffrance des familles dont des proches ont disparu et qui traversent plusieurs années de souffrance à la recherche, parfois impossible, de leurs proches, parce qu'ils ont pu être enterrés en tant que personnes non identifiées. De même, grâce à cette action, nous savons que les problèmes de fraude dans les politiques sociales et la sécurité peuvent être réduits de la même manière.

Les auteurs remercient tous les participants du Groupe de travail sur les décès et les personnes disparues de Rio de Janeiro et, en particulier, toutes les familles qui ont partagé leurs expériences et qui sont les principaux acteurs de la sensibilisation du public à l'importance d'une politique nationale de recherche des personnes disparues.

---

**Alexandre Trece, Cláudio Machado  
et Raquel Chrispino**



## RÉFÉRENCES

Araújo, F. 2014. Das "técnicas" de fazer desaparecer corpos: desaparecimento, violência, sofrimento e política. Rio de Janeiro, Lamparina, FAPERJ.

Bartholo, L. et al. 2018. Integração de Registros Administrativos para Políticas de Proteção Social: contribuições a partir da experiência brasileira. Texto para Discussão 2376.

[ipea.gov.br/portal/index.php?option=com\\_content&view=article&id=32758](http://ipea.gov.br/portal/index.php?option=com_content&view=article&id=32758)

Beatriz, G. et Leonardos, L. 2017. O movimento que está sacudindo o Brasil para promover o registro civil de nascimento, Ministério Público do Estado do Rio de Janeiro.

Brasileiro, T. 2017. O Comitê Gestor Estadual de Políticas de Erradicação do Sub-registro Civil de Nascimento e Ampliação do Acesso à Documentação Básica do Rio de Janeiro: um zoom sobre a sua trajetória, in Ministério Público do Estado do Rio de Janeiro.

Brésil. 1973. A Lei nº 6.015, de 31 de dezembro de 1973, *Lei dos Registros Públicos*.

[planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/l6015compilada.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l6015compilada.htm)

Brésil. 1988. Constituição Federal da República Federativa do Brasil. Art. 236. Les services notariaux et de déclaration sont effectués sur une base privée, par délégation du pouvoir public.

[planalto.gov.br/ccivil\\_03/constituicao/constituicao.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constituicao.htm)

Brésil. 1997. La loi nº 9.534 du 10 décembre 1997 traite des actes nécessaires à l'exercice de la citoyenneté, y compris les actes de naissance et de décès. [planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/l9534.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l9534.htm)

Brésil. 2007. Le décret nº 6.289 du 6 décembre 2007 a établi l'Engagement national pour l'éradication de la sous-déclaration des naissances et l'élargissement de l'accès à la documentation de base.

[planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_ato2007-2010/2007/decreto/d6289.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2007-2010/2007/decreto/d6289.htm)

Brésil. 2012a. La loi 12.654 du 28 mai 2012 a modifié la loi sur l'exécution des peines afin de prévoir la collecte d'un profil génétique comme forme d'identification criminelle.

[planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_ato2011-2014/2012/lei/l12654.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2011-2014/2012/lei/l12654.htm)

Brésil. 2012b. La loi nº 13.675/2018 du 11 juin 2018 crée la Politique nationale de sécurité publique et de défense sociale (PNSPDS) et institue, entre autres, le Système unique de sécurité publique (SUSP).

[planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_Ato2015-2018/2018/Lei/L13675.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2015-2018/2018/Lei/L13675.htm)

Brésil. 2014. Le décret 8.270 du 26 juin 2014 a créé le Système national d'information sur l'état civil (Sistema Nacional de Informações de Registro Civil [SIRC]).

[planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_Ato2011-2014/2014/Decreto/D8270.htm](http://planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2011-2014/2014/Decreto/D8270.htm)

Cerqueira, D. 2012. Mortes violentas não esclarecidas e impunidade no Rio de Janeiro. *Economia Aplicada*, 16(2), 201-235.

CNJ – Conselho Nacional de Justiça. 2013. La Disposition 28/2013 prévoit la déclaration tardive de la naissance, par l'officier de l'état civil des personnes physiques, dans les cas dépendant de sa compétence.

CNJ – Conselho Nacional de Justiça. 2015. La Recommandation 19/2015 prévoit la création d'une base de données sur les décès de personnes non identifiées.

CNJ – Conselho Nacional de Justiça. 2020. Le portail Justiça Aberta contient des renseignements administratifs sur la justice extrajudiciaire. [cnj.jus.br/corregedoria/justica\\_aberta/](http://cnj.jus.br/corregedoria/justica_aberta/)

CPI des milices. 2008. Rapport final de la Commission d'enquête parlementaire sur l'action des milices dans l'État de Rio de Janeiro. Assemblée législative de Rio de Janeiro. [marcelofreixo.com.br/cpi-das-milicias](http://marcelofreixo.com.br/cpi-das-milicias)

IBGE. 2018. Statistiques de l'état civil 2018. [ibge.gov.br/estatisticas/sociais/populacao/9110-estatisticas-do-registro-civil.html?edicao=26178&t=sobre](http://ibge.gov.br/estatisticas/sociais/populacao/9110-estatisticas-do-registro-civil.html?edicao=26178&t=sobre)

INSS. 2019. L'analyse approfondie de l'INSS a déjà permis d'annuler 261 000 prestations, ce qui représente une économie annuelle de 4,3 milliards.

[gov.br/pente-fino-do-inss-ja-cancelou-261-mil-beneficios-com-economia-anual-de-43-bilhoes/](http://gov.br/pente-fino-do-inss-ja-cancelou-261-mil-beneficios-com-economia-anual-de-43-bilhoes/)

Ministère de la Santé. 2018. Rapport des participants à l'atelier intitulé « Melhoria do diagnóstico da causa da morte – Qualidade do atestado médico e uso do aplicativo atestado ». [saude.gov.br/noticias/svs/43998-diagnostico-da-causa-da-morte-e-qualidade-do-atestado-medico-sao-temas-de-oficina-para-multiplicadores](http://saude.gov.br/noticias/svs/43998-diagnostico-da-causa-da-morte-e-qualidade-do-atestado-medico-sao-temas-de-oficina-para-multiplicadores)

Ministère de la Santé. 2020. Outil TABNET d'extraction de données du système d'information sur la mortalité. [tabnet.datasus.gov.br/cgi/deftohtm.exe?sim/cnv/obt10uf.def](http://tabnet.datasus.gov.br/cgi/deftohtm.exe?sim/cnv/obt10uf.def)

MJSP – Ministère de la Justice et de la Sécurité publique. 2020. Le système national d'information sur la sécurité publique, les prisons, la traçabilité des armes et des munitions, le matériel génétique, le numérique et les drogues (Sinesp). [justica.gov.br/sua-seguranca/seguranca-publica/sinesp-1](http://justica.gov.br/sua-seguranca/seguranca-publica/sinesp-1)

MPRJ – Ministère Public de Rio de Janeiro. 2018. O Desaparecido nas Burocracias do Estado. Diagnóstico do Programa de Localização e Identificação de Desaparecidos.

[mprj.mp.br/documents/20184/748003/relatorio\\_plid.pdf](http://mprj.mp.br/documents/20184/748003/relatorio_plid.pdf)

Santos, J. 2020. Biometria identifica 730 mortos que eram considerados desaparecidos em Goiás. [emaisgoias.com.br/biometria-identifica-730-mortos-que-eram-considerados-desaparecidos-em-goias/](http://emaisgoias.com.br/biometria-identifica-730-mortos-que-eram-considerados-desaparecidos-em-goias/)

Soares, M. et Machado, J. 2018. Federalismo e políticas públicas. Brasília, Enap.

TJRJ – Cour de justice de Rio de Janeiro. 2018, Disposition 19/2018 : normalisation de l'enregistrement du décès des personnes sans identification. [tjrj.jus.br/biblioteca/index.html](http://tjrj.jus.br/biblioteca/index.html)







**LE CENTRE D'EXCELLENCE**  
sur les systèmes ESEC

**CENTRE OF EXCELLENCE**  
for CRVS Systems

[www.systemesESEC.ca](http://www.systemesESEC.ca)



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada



**IDRC • CRDI**

International Development Research Centre  
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



**MÉCANISME DE  
FINANCEMENT  
MONDIAL**

**Canada**